

ACADEMIE DE
RFNNS

ETABLISSEMENT
Collège Georges
Brassens
35650 LE RHEU

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2017-2018

Numéro de séance : 6

Date de convocation : 03 juillet 2018

Présidence de : M. DANDIN, Principal

Quorum : 15

Nombre des présents : 12

Nombre d'absents excusés : 19

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes désignation	N°
Avis				
Vote				
Extrait				
Motion				

Approbation de procès-verbal du 12 avril 2018.
Approbation de l'Ordre du jour.

I- Affaires pédagogiques et Vie scolaire

Sujet 1.1 – Vote de la répartition de la DGH
Sujet 1.2 – Enquête sur le climat scolaire
Sujet 1.3 – Projet de formation sur les troubles DYS
Sujet 1.4 – Information relative à l'équipement
numérique des collèges
Sujet 1.5 – Information sur l'enseignement du chant
choral

II - Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 – Acceptation de dons
Sujet 2.2 - Voyages
Sujet 2.3 – Contrats et conventions
Sujet 2.4 – DBM
Sujet 2.5 – Ventilation crédits globalisés et des
fonds sociaux
Sujet 2.6 - Sortie d'inventaire

II- Questions diverses

Signatures



Le Président

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 03 juillet 2018

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	x						
	Adjoint	TISSOT Florence	x						
	Gestionnaire	NICOLAS Philippe	x						
	CPE	MENOUD Clotilde	x						
Élus locaux	Agent comptable	BOSSER Nicolas							
	Collectivité de rattachement	COULOMBEL Ludovic			x				
	Groupement de commune	BILLARD Armelle			x				
	Commune siège	PITTOIS Yannick	x						
	Commune siège	PETARD – VOISIN Mme	x						
								
Personnalité qualifiée		GAY Mathilde			x	PELHATE Frédéric	x		
Total	10		6	0	4		1		
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	DELEBECQUE Christophe	x						
		LEGEAIS Vincent	x						
		STEFFANUT Sylvie			x	ROIGNANT Laurence	x		
		DANDO Géraldine			x	CARRE Rozenn	x		
		SAGOT-DANIEL Marie-Odile	x						
		GOMEZ Nelly	x						
	MONTAROU Karine			x	LE MOIGN Dany	x			
Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	LOUCHET Lyonnell	x							
Total	9		5	0	4		3		
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	PETIT Patricia	x						
		MENARD Cédric	x						
		NICHOLAS Gwenaëlle			x				
		PATRIARCHE-PATY Nathalie	x						
		MILON-BUAN Anne			x				
		LASSALAS Jacques	x						
		CLAUSSE David	x						
	Elèves	GUILLARD Lisa			x				
		CODET Pauline			x				
		DIBAKALA Prince-Nathan			x				
Total	10		5	8					

Ouverture de la séance : 17h35

Monsieur le Principal ouvre la séance à 17h40.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'orientation précise que l'annexe sur le budget n'a pas été jointe au procès-verbal. La correction sera apportée sur le procès-verbal.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 12 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des 20 membres présents.

Information sur le projet « Climat scolaire »

Monsieur le Principal fait un point sur le déroulement de l'enquête "climat scolaire". L'administration de l'enquête vient de se terminer et a été réalisée comme prévu du 26 mars au 6 avril. Le choix de l'établissement a été de procéder par recensement c'est à dire que la totalité des élèves (830) a été invitée à répondre au questionnaire pendant une séance en classe. Les parents ont été informés par courrier et pouvaient refuser que leur enfant participe à cette enquête (2 refus).

L'administration du questionnaire concerne également tous les personnels de l'établissement qui peuvent répondre à l'enquête au collège ou à domicile.

Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Principal annonce l'ajout de deux questions diverses remises par les représentants des parents d'élèves :

- Demande d'information sur les travaux de restructuration du collège : le planning et les modalités d'implication du CA dans la définition du programme de restructuration.
- Le devenir de la salle G. Brassens : maintien de sa capacité à accueillir des manifestations extérieures, participation éventuelle de la mairie au travaux liés spécifiquement à cette fonction non-liée au cadre scolaire

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

RUBRIQUE I. Affaires administratives et financières

Sujet 1.1 Vote de la répartition de la DHG

Monsieur le Principal rappelle que le travail de répartition de la dotation horaire pour la rentrée 2018 a été effectué en février dernier en commission permanente puis en conseil d'administration mais que le vote sur la répartition n'avait pas été proposé. En effet, le dialogue de gestion avec les autorités académiques se poursuit jusqu'à la fin de l'année scolaire, que la dotation peut évoluer à la lumière des effectifs et que par conséquent il est plus cohérent de proposer aux membres du conseil d'administration le vote de la répartition de la dotation horaire au dernier Conseil d'Administration de l'année scolaire.

Monsieur le principal donne lecture d'un premier tableau montrant l'évolution des effectifs entre la prévision de décembre dernier et la réalité des effectifs en juin 2018, après les inscriptions des futurs élèves de sixième et la réinscription des élèves des autres niveaux.

Monsieur le Principal montre ensuite les conséquences de cette évolution des effectifs sur le montant de la dotation à partir d'un second tableau synoptique moyens/disciplines.

- Quelques évolutions d'effectifs, selon les départs d'élèves annoncés à la date du conseil d'administration, sont prévues (pour information, le nombre d'élèves s'approcherait d'un total de 850 mais la prévision de 872

élèves un an plus tôt a donné à la rentrée de septembre 2017 un effectif de 829 élèves). Ces évolutions ne vont pas affecter le nombre de classes selon les niveaux (8/8/7/8). Les effectifs en 6^e seront chargés, sans qu'on puisse agir sur la structure pour autant.

- Cette dotation permet de couvrir l'ensemble des enseignements. Le dialogue de gestion, dans sa phase d'ajustement, n'offre pas la possibilité, au moment où le conseil d'administration se tient, de doter les heures de piscine (0,75), les heures d'UNSS pour un support en EPS et le dispositif de la fluence des 4 heures supplémentaires. La situation en langues est toujours difficile avec des effectifs « tendus » en espagnol.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'orientation demande une interruption de séance avant de procéder au vote.

Délibération n°47, votée à l'unanimité.

Sujet 1.2 Enquête sur le climat scolaire

Monsieur le Principal rappelle que l'établissement s'est engagé dans une vaste enquête sur le climat scolaire administrée auprès de l'ensemble des élèves et des personnels de l'établissement entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps.

Une première restitution partielle a été effectuée auprès du CESC, le 31 mai dernier lors de la réunion de fin d'année de cette instance et monsieur le principal propose de remettre aux membres du Conseil d'Administration les documents qui avaient été montrés lors de la réunion du CESC.

Monsieur le principal indique que les résultats de cette enquête sont un point de départ et non un point d'arrivée et qu'il avait proposé aux membres du CESC une méthodologie possible pour exploiter ces données et permettre d'identifier des leviers pour un plan d'actions sur les deux ou trois années à venir.

Un représentant des parents indique que la présentation qui vient d'être effectuée montre des tableaux de chiffres bruts sans aucune analyse et indique qu'il faudrait sans doute confier une mission à un étudiant compétent en matière de dépouillement d'enquête.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'orientation intervient dans le même sens en précisant que l'établissement n'est pas doté des compétences nécessaires et qu'il convient de solliciter une aide extérieure.

Monsieur le Principal comprend les inquiétudes et propose de contacter le référent académique dès la rentrée pour lui faire part de la position du conseil d'administration.

Sujet 1.3 Projet de formation sur les troubles DYS

Madame la principale adjointe intervient pour présenter un projet de formation pour l'année scolaire 2018-19.

Une formation aux troubles Dys va être mise en place à la rentrée 2018. Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- une conférence pour les équipes du collège, ouverte aussi aux collègues du 1er degré et aux collèges de Pacé et Mordelles ; jeudi 27/09 de 17h00 à 19h00

- des ateliers de 1h30 par disciplines les jeudis 4, 11 et 18 octobre à 17h00

Cette formation sera menée par Nathalie MAREC- BRETON, Maître de Conférences en psychologie du développement à l'Université de Rennes 2.

Conjointement, Mme Marec-Breton propose au collège un projet de recherche sur la dyslexie, autour d'une thèse de doctorat, sous sa direction et celle de Steve Majerus (Chercheur qualifié FRS, FNRS, Université de Liège, Belgique), menée par une thésarde (2ème année de thèse).

La participation au projet est entièrement libre et volontaire. Les familles seront sollicitées par un appel à participation début septembre et seront libres de se retirer du projet à tout moment sans donner de justification.

L'objectif du projet de recherche est d'améliorer la prise en charge globale des enfants dyslexiques, en développant des méthodes de rééducation de la mémoire à court terme et de la mémoire de travail adaptée à

cette population.

Un représentant des parents indique que les parents sont très favorables à ce plan de formation et remercie l'établissement.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'orientation interroge madame la Principale adjointe sur la raison qui a conduit l'établissement à prendre cette initiative alors que cette formation devrait relever du plan de formation académique et demande ensuite sur si ce temps de formation rentre dans l'horaire réglementaire des enseignants.

Madame la Principale adjointe répond sur le premier point, la formation des enseignants sur les dys est aujourd'hui indispensable en raison de la forte évolution des « PAP-dys » et à ce jour, le plan de formation ne prévoit pas de formation.

Monsieur le Principal répond sur le second point, le temps de formation sera pris sur la journée de solidarité (7 heures) car c'est une priorité de l'établissement.

Le conseil d'administration donne un avis favorable sur ce projet.

Délibération n°51, votée à l'unanimité.

Sujet 1.4 Information relative à l'équipement numérique des collèges.

En introduction de ce point, monsieur le principal revient sur une inquiétude soulevée dans un Conseil d'Administration précédent concernant le remplacement de l'enseignant chargé de l'administration du réseau pédagogique de l'établissement qui a fait valoir ses droits de départ à la retraite.

Lors des opérations de mouvement des enseignants, aux alentours du milieu du mois de juin dernier, un collègue de mathématiques a été affecté à titre définitif au collège G. Brassens et a proposé des services au niveau de l'administration du réseau pédagogique, fonctions qu'il exerçait dans son établissement précédent.

Monsieur le principal présente alors les grandes lignes de la convention - cadre pour l'assistance et la maintenance informatique dans les collèges publics brétiliens signée le 30 mai dernier entre monsieur le Président du Conseil Départemental et Madame le Recteur de l'Académie de Rennes :

- nouvelle organisation de l'assistance
- nouvelle organisation de la maintenance
- modernisation des architectures et des infrastructures informatiques dans les collèges.
- un référentiel d'équipement : dotation de 158 machines (30 tablettes, 80 PC tactiles, 4 portables et 44 postes fixes)

Sujet 1.5 Information sur l'enseignement du chant choral

Monsieur le principal présente l'option chant choral qui sera mise en place à la rentrée de septembre prochain dans tous les collèges et le programme préparé par les deux enseignants.

Il précise que les inscriptions viennent de se terminer et que 100 élèves ont souhaité prendre cet enseignement optionnel avec respectivement 33, 31, 19 et 17 élèves pour les quatre niveaux de la sixième à la troisième.

Monsieur le principal remercie les enseignants qui ont traduit dans l'établissement cette volonté ministérielle indique qu'il suivra avec attention le déroulement de cette première année d'enseignement du chant choral.

RUBRIQUE II. Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 Acceptation de dons

Le conseil d'administration accepte le don de 2 394.22 € de l'association socio-éducative du collège et décide de l'affecter aux séjours à l'étranger. Cette somme correspond au bénéfice de la vente de gâteaux.

Délibération n° 46 adoptée à l'unanimité.

Sujet 2.2 Voyages

Les bilans financiers des séjours à l'étranger sont adoptés par le conseil d'administration. Le coût pour les familles pour le séjour en Irlande est de 331.42 €, pour Londres 284.92 €, pour Grasbrunn 268.94 € et pour Barcelone 243.78 €. Le remboursement aux familles sera réalisé en septembre ou octobre.

Délibérations n° 37, 38, 39, et 41 adoptées à l'unanimité

Sujet 2.3 Contrats et conventions

L'avenant à la convention d'adhésion au groupement de services « commande groupée » basé au lycée de Bréguigny de Rennes est accepté par le conseil d'administration. Le coût de la cotisation passe de 120.00 € à 140.00 €.

Délibération n° 44 adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour les denrées alimentaires qui prend effet à compter du 1er janvier 2019.

Délibération n° 36 adoptée à l'unanimité

La convention pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours de la Protection Civile d'Ille-et-Vilaine lors du cross du collège le 19 octobre 2018 est approuvée. Le coût est de 205.60 €.

Délibération n° 43 adoptée à l'unanimité

Le contrat de dératisation d'EMPG d'un montant de 577.70 € est approuvé.

Délibération n° 50 adoptée à l'unanimité

Une proposition de convention d'occupation précaire pour Madame Emmanuelle GODEAU est proposée au Conseil Départemental pour l'occupation du logement de fonction vacant du gestionnaire. Le loyer mensuel est de 500.00 €.

Délibération n° 35 adoptée à l'unanimité

Sujet 2.4 Décisions budgétaires modificatives

Le conseil d'administration autorise un prélèvement de 6 000.00 € sur les réserves disponibles du service SRH et un prélèvement de 500.00 € sur les réserves disponibles du service général pour le projet sur les troubles DYS.

Un transfert de 579.00 € est autorisé du service Activités Pédagogiques vers le service Administration et Logistique pour le financement de l'audiomètre.

Délibération n° 40 adoptée à l'unanimité

Sujet 2.5 Crédits globalisés et fonds sociaux

La dotation des crédits globalisés 2018 d'un montant de 10 385.00 € est ventilée de la façon suivante : 6 585.00 € pour les manuels scolaires, 2 400.00 € pour les carnets de correspondance et 1 400.00 € pour le droit de reprographie.

Délibération n° 45 adoptée à l'unanimité

Les modalités d'attribution des fonds sociaux sont approuvées par le conseil d'administration.

Délibération n° 48 adoptée par 19 membres et 1 abstention

La dotation des fonds sociaux 2018 d'un montant de 8 542.00 € est ventilée de la façon suivante : 5 542.00 € pour le fonds social des cantines et 3 000.00 € pour le fonds social collégien.

Délibération n° 42 adoptée à l'unanimité

Sujet 2.5 Sortie d'inventaire

La mise au rebut de 5 ordinateurs datant de 2008 et 2009 est acceptée.

Délibération n° 49 adoptée à l'unanimité

RUBRIQUE III. Questions diverses

Monsieur le Principal revient sur la cérémonie d'inauguration de la plaque républicaine et de la fin des travaux du mardi 26 juin dernier par Monsieur le Président du Conseil Départemental. Il indique que cette cérémonie a été empreinte de beaucoup d'émotion avec l'intervention de la chorale du collège qui a chanté une marseillaise très émouvante.

Question n°1 : Demande d'information sur les travaux de restructuration du collège : le planning et les modalités d'implication du CA dans la définition du programme de restructuration.

Monsieur le Principal indique que concernant la première partie de la question, la réponse avait été donnée immédiatement après le précédent conseil d'administration avec un calendrier joint au procès-verbal. Pour la deuxième partie de la question, monsieur le Principal indique ne pas avoir reçu d'informations à ce sujet et rappelle seulement que le service du département en charge de ce dossier a prévu reprendre contact avec l'établissement dès que le maître d'œuvre aura été retenu.

Un représentant des parents fait part de son étonnement et précise que l'établissement aurait dû être contacté en amont, au moment de la rédaction du cahier des charges car une consultation de l'établissement après le projet qui sera réalisé par le maître d'œuvre n'a pas beaucoup d'intérêt.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'orientation font part également de leur étonnement avec les mêmes raisons.

Le conseil d'administration demande au chef d'établissement de prendre contact avec les services du département pour faire remonter cette demande d'être consultés au moment de la rédaction du cahier des charges en souhaitant vivement que ce ne soit pas trop tard.

Monsieur le principal indique qu'il va adresser un courrier aux services du département pour indiquer la demande du conseil d'administration.

Question 2 : Le devenir de la salle G.Brassens : maintien de sa capacité à accueillir des manifestations extérieures, participation éventuelle de la mairie aux travaux liés spécifiquement à cette fonction non liée au cadre scolaire.

Monsieur le Principal indique que le conseil d'administration n'est pas compétent pour traiter cette question. C'est le Conseil Départemental qui, propriétaire de l'établissement, est compétent pour tout ce qui concerne la construction et la maintenance des collèges. La question de la salle polyvalente devrait être traitée en même temps que la restructuration.

Pour conclure, M. le Principal remercie tous les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur disponibilité dans tous les Conseils d'Administration de l'année scolaire 2017-2017.

L'ordre du jour est épuisé, monsieur le Principal lève la séance à 20h38.